

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA CCVA DU 15 juin 2017

4

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard - BAZIN Jean-Louis - BON Françoise – BRUNIER Thierry - COSTE Jean – DUNAND François - GERMANAZ Sylvie – GROS Claudine – GUNIE Marie – JAY Hélène - JUGAND François - LAYMOND Jean - LAYMOND Michel – MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc - MORIN Jean-Yves – PELLICANO Evelyne - POINTET André – ROCHAIX Jean-François - VERJUS Philippe – VORGER Jean-Michel.

POUVOIRS : Mme MIBORD Josiane à M. MATHIS Marc.

EXCUSES : Mme MENGOLI Chrystelle, Mme MORTON Carole.

Étaient également présents Messieurs Éric COLLIN et Laurent OLEON, suppléants.

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 6 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

II. Affaires générales

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la nomination de Jean-Louis BAZIN à la fonction de secrétaire de séance.

Réf : Del 63-17 / Délégation de service public du domaine skiable de Valmorel

Objet : Approbation du compte rendu annuel de concession (CRAC) 2016

Jean-Michel VORGER, Vice-Président en charge du dossier, présente à l'Assemblée délibérante le rapport retraçant l'activité du Domaine Skiable de Valmorel pour l'année 2015/2016. Ce rapport fait notamment état de l'enneigement et de son caractère aléatoire, mais également d'un chiffre d'affaire (CA) estival en hausse, d'un CA global en légère progression.

L'assemblée approuve le CRAC.

Réf : Del 64-17 / Contrat Ambition Région / Candidature de la CCVA

Le Président rappelle à l'Assemblée la volonté de la Région Auvergne Rhône Alpes de mettre en place de nouveaux contrats, les Contrat Ambition Région, signés avec les EPCI en faveur des projets d'aménagement du territoire. Afin de répondre aux enjeux prioritaires du territoire, et en complément des autres dispositifs présents sur le territoire (Contrat de Ruralité, Espace Valléen), l'accent sera mis sur la réhabilitation d'équipements sportifs structurants pour la vallée. Pour la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, les crédits régionaux représentent un montant de 273 000 €.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 65-17 / Contrat de ruralité / Candidature de la CCVA

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'objectif de ces contrats annoncés en juin 2016 consiste à coordonner, en appui d'un projet de territoire, tous les outils, dispositifs et moyens existants. A cette fin, l'ensemble des fonds de l'État mais aussi des fonds européens : FNADT, DETR, FSIL, volets territoriaux des CPER, fonds

européens seront agrégés. Ces contrats doivent être passés à l'échelle de territoires suffisamment vastes pour tenir compte des bassins de vie, afin de pouvoir traiter des dynamiques territoriales dans leur ensemble. C'est pourquoi la CCVA s'est rapprochée de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, afin de prendre attache auprès de Monsieur Le Préfet et de se porter conjointement volontaires pour la signature d'un tel contrat.

Le Contrat de Ruralité permettra de mobiliser environ 2 000 000 € sur la période 2017-2020 pour soutenir des projets d'investissement sur le périmètre retenu.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 66-17 / Entretien des cours d'eau du territoire des Vallées d'Aigueblanche / Demande de subvention

Le Président rappelle à l'Assemblée que la CCVA possède la compétence d'entretien des cours d'eau du territoire des Vallées d'Aigueblanche (hors forêt domaniale) et que sa mise en œuvre se traduit par l'application d'un programme pluriannuel de travaux d'entretien (courant) sur la végétation rivulaire des cours d'eau. L'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été pris le 14/11/2012, afin de permettre et d'autoriser l'intervention sur les propriétés privées riveraines des cours d'eau en lieu et place des propriétaires défaillants. Ladite DIG a été prolongée de 2 ans le 23/03/2017 par arrêté préfectoral. Le coût annuel de l'opération est estimé à 25 000 € TTC pour 2017.

Le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau est susceptible d'être financé à hauteur de 55 % de son coût total par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et le Département de la Savoie.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 67-17 / Médiathèque du Village 92 / Modifications du règlement intérieur

Monsieur Philippe VERJUS, Vice-Président en charge de la Médiathèque, présente à l'Assemblée le règlement intérieur de la Médiathèque du Village 92 et précise les modifications de celui-ci :

- Suppression de l'interdiction de « boire » car création d'une zone « café »
- Coupure de la sonnerie des téléphones portables
- Ajouts de nouveaux services : accès aux ressources en ligne e-medi@ proposé par Savoie-Biblio
- Modification des termes « RMI » et « Pass'Evasion » par « RSA » et « Curiste Evasion »
- Augmentation du nombre de prêt de DVD de 2 à 3 par carte.
- Accès à Internet désormais sans abonnement et suppression du tarif d'1€ l'heure pour les non-inscrits à la médiathèque et ajout des tablettes mises à disposition aux usagers dans la médiathèque

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 68-17 / Centre aquatique / Adoption du Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)

Le Président cède la parole à Marc MATHIS qui informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'adopter le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la piscine pour respecter les exigences réglementaires et les contraintes de fonctionnement. Le POSS est un document obligatoire dans toutes les piscines d'accès payant. Il doit être affiché à l'entrée et à divers autres endroits. Il sert à recenser les risques existants dans une piscine, à définir les lieux présentant des risques particuliers, à définir le rôle du personnel en cas d'accident et à recenser les moyens d'intervention.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 69-17 / Centre aquatique / Adoption du règlement intérieur

Marc MATIS, en charge de la Piscine du Morel, informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'adopter le règlement intérieur de fonctionnement de ce service. Aucune modification n'a été faite depuis la reprise de ce service.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 70-17 / Centre aquatique / Gérance Snack-Restaurant du Morel et changement de nom Saison 2017-2018

Considérant la décision de mettre en gérance du snack-restaurant du Morel pour les saisons estivales 2016, 2017, 2018, suite à la consultation du 10 mars 2016 (JAL Tarentaise Hebdo du 10 mars 2016), et après analyse

des différentes candidatures reçues un contrat triennal a été signé le 31 mai 2016. Il y a donc lieu de le prolonger. (4000 € HT / 4800€ TTC pour la saison).

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 71-17 / Centre aquatique/ Carte curiste évacion

Dans le cadre du dispositif Carte évacion proposé aux touristes, l'Office de Tourisme Valmorel et Vallée d'Aigueblanche et le Syndicat du Morel, conventionnaient afin d'inclure dans cette carte des entrées « piscine ». La CCVA ayant récupéré la gestion du Syndicat du Morel et le service d'accueil touristique de La Léchère les Bains Information, il y a lieu de délibérer sur le montant facturé du budget Centre aquatique au budget La Léchère les Bains information. Il est proposé de maintenir le tarif antérieur soit 1 000 € par an.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 72-17 / Centre aquatique Convention Association national des Chèques vacances (ANCV)

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accepter les « Chèques Vacances » comme moyen de paiement pour la piscine du Morel ainsi que pour le mini-golf.

L'assemblée approuve la présente proposition.

III. Gestion du personnel

Réf : Del 73-17 / Création de poste Agent de Maitrise Principal

Philippe VERJUS, Vice-Président en charge du personnel, propose à l'assemblée la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet suite à l'avancement de grade d'un agent de la CCVA

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 74-17 / Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activité (17h30)

Le Président informe l'assemblée qu'en raison d'un surcroît de travail à la Médiathèque, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 75-17 / Création emploi Technicien Territorial pour exercice activité accessoire 3 heures / 35 heures.

Philippe VERJUS, Vice-Président en charge du personnel, rappelle que dans le cadre de sa compétence des espaces sportifs, et notamment des deux stades de football, ces derniers nécessitent un traçage régulier des terrains pour une bonne utilisation. Il propose à l'Assemblée la création d'un emploi de technicien territorial pour activité accessoire de traceur de terrains de foot à compter du 1er août 2017 jusqu'au 30 juin 2018.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 76-17 / Approbation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Philippe VERJUS, Vice-Président en charge du personnel, fait une présentation du document unique.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 77-17 / Mise à disposition du Service d'Assainissement Non Collectif de la CCVA au profit de la CCCT

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise a sollicité la CCVA pour que le service « SPANC » soit mis à sa disposition du fait du départ de son technicien. Le Président précise qu'une convention a été établie et informe qu'il convient d'établir un avenant entre ces deux collectivités pour la mise à disposition du service d'assainissement non collectif de la CCVA au profit de la CCCT.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 78-17 / Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Philippe VERJUS, Vice-Président en charge du personnel, propose à l'assemblée délibérante de remplacer la délibération d'instauration du RIFSEEP selon les modalités suivantes. La modification majeure réside dans l'intégration du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine dans ce dispositif de prime.

L'assemblée approuve la présente proposition.

IV. Affaires Budgétaires

Réf : Del 79-17 / Centre aquatique du Morel / Tarifs appliqués aux services

Le Président cède la parole à Marc MATHIS qui informe l'assemblée que suite à la reprise de la gestion de ce service, il convient de fixer les tarifs et les modalités afférentes proposés par la commission de service unifié:

Article 1 Grille tarifaire

	Syndicat	Hors Syndicat
TARIFS "PISCINE"		
1 entrée tarif réduit	2,80	3,40
1 entrée tarif plein	3,70	4,60
Carte 10 entrées tarif réduit	22,00	27,00
Carte 10 entrées tarif plein	30,00	37,00
Carte 20 heures	35,00	40,00
Carte annuelle tarif réduit	90,00	105,00
Carte annuelle tarif Plein	120,00	150,00
Créneaux association 1 fois/semaine	90,00	130,00
Créneaux association 2 fois/semaine	50,00	80,00
Carte été club natation	35,00	
Support Carte magnétique (perte)	2,00	
TARIFS "ACTIVITE"		
Cours collectifs 12 séances enfant	85,00	100,00
Cours collectifs 30 séances enfant / ados	170,00	200,00
Aquagym/natation 12 séances adulte	100,00	150,00
Aquagym/natation 12 séances sénior	85,00	120,00
Aquagym/natation 30 séances adulte	200,00	300,00
Aquagym/natation 30 séances senior	170,00	240,00
Aquabike / aquaforme 12 séances adulte	130,00	190,00
Aquabike / aquaforme 12 séances senior	100,00	150,00
Aquabike / aquaforme 30 séances adulte	260,00	380,00
Aquabike / aquaforme 30 séances senior	200,00	300,00
Bébé nageur 12 séances	85,00	120,00
Aquabike "Unité" adulte	14,00	18,00
Aquabike "Unité" senior	12,00	16,00
Aquagym/aquabike été 10 Séances	65,00	80,00
1 aquagym/aquabike été	8,00	10,00
Stage adulte 1 séance	10,00	13,00
Stage enfant 5 séances	40,00	56,00
TARIFS "NATATION SCOLAIRE"		
forfait 1 classe secondaire*	20,00	75,00
forfait 2 classe secondaire*	38,00	130,00
forfait 3 classe secondaire*	55,00	188,00
MNS Enseignement secondaire	40,00	42,00
Entrée à l'unité Enseignement primaire	/	3,30
Fofait 2 MNS enseignants primaire	25,00	66,00
MNS en surveillance (Groupe particulier)	/	15,00
AUTRES TARIFS		
1 entrée mini golf	3,00	3,00
Camping Forfait illimité	2 500,00	/
Tarif réduit groupe	2,00	3,00
Tarif plein groupe	3,00	4,00
Tarif opérations promotionnelles	2,00	

*Tarif applicable par nombre de séances réservées

Article 2 : Détail des bénéficiaires du tarif réduit

- Enfant de 5 ans jusqu'à l'âge de 18 ans (carte d'identité)
- Sénior à partir de l'âge de 65 ans (carte d'identité)
- Handicapé (carte d'invalidité)
- Étudiant (carte d'étudiant)

Article 3 : Modalité de remboursement des cours collectifs

Les cours collectifs pourront être remboursés dans les cas suivants :

Cas n° 1: Pour raisons médicales

Cas n° 2 : Cas de forces majeurs

Article 4 : Conditions de remises aux comités d'entreprises et Groupements associés

De 20 à 49 cartes d'Abonnement de 10 entrées achetées : 10% de remise

A partir de 50 cartes d'Abonnement 10 entrées achetées : 20% de remise

Article 5 : Redevance des MNS dans le cadre des leçons particulières

Le montant de la redevance est fixée à 180 €/an (cent quatre-vingt euros).

Article 6 : Validité des cartes d'accès

Les cartes sont valables un an à compter de la date d'achat. En cas de travaux impactant la fermeture de l'équipement un report de la durée restante sera effectué.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 80-17 Del / Tarifs de l'école des Arts - section danse - année scolaire 2017/2018.

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances rappelle que la Communauté de Communes Coeur de Tarentaise et la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche ont constitué un service unifié afin d'assurer la gestion d'un service public d'enseignement artistique de la danse sur leurs territoires. Il propose de délibérer sur les tarifs de l'école des Arts - section danse pour l'année scolaire 2017-2018. Elle apporte les précisions suivantes :

- Tarifs constants par rapport à 2016/2017 pour les élèves résidant sur le périmètre de la CCCT et de la CCVA
- Augmentation de 5% pour les élèves résidant en-dehors du périmètre de la CCCT et de la CCVA :
- Maintien à l'identique à ce jour du tarif de l'option danse,

Les tarifs suivants sont ainsi proposés :

- Élèves résidant sur le périmètre de la CCCT et de la CCVA :

Tarifs en €	1 cours/semaine		2 cours/semaine		3 cours/semaine et +	
	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre
Eveil	175	59	/	/	/	/
Initiation	252	84	/	/	/	/
1er 2ème & 3ème Cycle	252	84	422	141	538	180

Remise de 20 € par enfant à partir du 2ème

Option danse : 289 € annuels ou 96,5€ par trimestre engagement obligatoire sur une année scolaire- en plus du tarif d'inscription ci-dessus décrit-

- Élèves résidant en-dehors du périmètre de la CCCT et de la CCVA :

Tarifs en €	1 cours/semaine		2 cours/semaine		3 cours/semaine et +	
	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre
Eveil	198	66	/	/	/	/
Initiation	286	95,33	/	/	/	/
1er 2ème & 3ème Cycle	286	95,33	482,00	160,67	614,00	204,75

Remise de 20 € par enfant à partir du 2ème

Option danse : 289 € annuels ou 96,5€ par trimestre engagement obligatoire sur une année scolaire- en plus du tarif d'inscription ci-dessus décrit-

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 81-17 Del / Tarifs de l'école des Arts - sections musique et théâtre - année scolaire 2017-2018

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, indique que dans la perspective de la rentrée scolaire 2017/2018, il convient de délibérer sur les tarifs de l'école des Arts pour les sections musique et théâtre, les tarifs de la section danse faisant l'objet d'une autre délibération.

Tarifs :

Tout élève, quel que soit son âge, se voit appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial	Forfait A Technique instrumentale et pratique collective et formation musicale	Forfait B Théâtre ou comédie musicale ou formation musicale ou éveil musical	Forfait C Technique vocale et pratique collective et formation musicale
Plus de 1500	525 €	310 €	720 €
De 1000 à 1500	450 €	280 €	660 €
De 550 à 999	375 €	250 €	600 €
Moins de 550	300 €	220 €	540 €
Location instrument	210 €		
Pratique collective (orchestre)	66 €		

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 82-17 Del / Tarif de location pour l'appartement n°25 Bourg Morel – Avanchers-Valmorel

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, informe le Conseil Communautaire que la CCVA est propriétaire de l'appartement n°25 au Bourg Morel sur la commune des Avanchers-Valmorel.

Suite à la commercialisation de ce dernier, les tarifs suivants sont proposés:

Tarifs appartement CCVA Valmorel - Automne 2017 à printemps 2018

Semaine	Prix appartement/semaine	Prix appartement/nuitée (2 nuits minimum)
09/09 au 23/12	499,00 €	149,00 €
23/12 au 30/12	1 650,00 €	<i>uniquement semaine</i>
30/12 au 06/01/2018	2 150,00 €	<i>uniquement semaine</i>
06/01 au 03/02	1 290,00 €	385,00 €
03/02 au 10/02	1 650,00 €	492,00 €
10/02 au 17/02	2 650,00 €	<i>uniquement semaine</i>
17/02 au 03/03	2 850,00 €	<i>uniquement semaine</i>
03/03 au 10/03	2 650,00 €	<i>uniquement semaine</i>
10/03 au 17/03	1 650,00 €	<i>uniquement semaine</i>
17/03 au 14/04	1 290,00 €	385,00 €
14/04 au 16/06	499,00 €	149,00 €

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 83-17 Del / Décision modificative n°1 2017 Budget principal

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n° 01:

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
6521	-280 000,00	0,00	Imputation impossible selon le Trésorier
657	280 000,00	0,00	A la demande du Trésorier
611	800 000,00		Budget Déchet non opérationnel
70872	0,00	800 000,00	Budget Déchet non opérationnel
64112	30 000,00		Prise en charge des salaires 3LBI sur 2 mois
70841		30 000,00	Prise en charge des salaires 3LBI sur 2 mois
64111	200 000,00	0,00	Prise en charge des salaires piscine sur 6 mois
70841	0,00	200 000,00	Prise en charge des salaires piscine sur 6 mois
TOTAL	1 030 000,00	1 030 000,00	

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 84-17 Del / Décision modificative n°1 2017 Budget La Léchère Les Bains Information

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n° 01:

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
7552	-280 000,00	0,00	changement d'imputation
774	280 000,00	0,00	changement d'imputation
TOTAL	0,00	0,00	

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 85-17 Del /Subvention d'équipement relative aux travaux de réhabilitation de la piscine du Morel

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine du Morel, le Conseil Communautaire a voté une subvention d'équipement de 600 000 € correspondant à la quote-part de la CCVA et identique à la participation de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise. A ce titre, il y a lieu de formaliser cette opération budgétaire. De fait, cette subvention de 600 000 € est imputée au compte 2041632 au budget principal et au compte 13258 au budget annexe centre aquatique.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 86-17 Del / Subvention Ski Club

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, informe l'Assemblée que la CCVA attribue à l'association Club de Ski de Valmorel une subvention correspondant au niveau de classement de ses athlètes (Pôle France, Pôle espoir...). Lors du précédent conseil les classements n'étaient pas connus et la CCVA avait reconduit la même subvention qu'en 2016 soit 7 000€ (2 skieurs « pôle France »). Suite au nouveau classement, il y a désormais un skieur « Pole France » et 2 skieurs « Pôle Espoir », le montant de la subvention est donc de 8 500 €.

V. Affaires foncières

Réf : 87-17 Del / Déclassement parking public P8C

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'opération de construction d'une résidence hôtelière MGM – ANITEA, à Valmorel nécessite la vente à la commune des Avanchers-Valmorel d'une partie de l'emprise cadastrale du parking aérien P8C réservé aux commerçants.

L'emprise du parking P8C actuel étant sur un délaissé affecté provisoirement à un usage de parking aérien dans l'attente de l'opération de construction, il convient de déclasser ce parking provisoire. Le Président précise que ces places de stationnement actuelles seront réaménagées sur d'autres emplacements de la station.

Le Président propose le déclassement de ce bien du domaine public.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 88-17 Del / Déclassement MGM – Résidence hôtelière « LES SUITES D'ANITEA 4** - Convention art.L 342-1 et suivant du code du tourisme - Commune / MGM / CCVA - Les Teppes**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire le compromis de vente tripartite, en date du 6 octobre 2015, entre la société MGM, la Commune des Avanchers-Valmorel, et la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, par lequel le promoteur MGM s'engageait à réaliser une résidence hôtelière. Dans ce compromis, la CCVA intervenait en tant que propriétaire des terrains, s'engageant à les céder à la Commune préalablement ou au plus tard concomitamment à leur vente par cette dernière au promoteur.

La convention liste les obligations et engagements réciproques des partenaires ainsi que les sanctions en cas de défaillance des parties

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 89-17 Del / Acquisition des terrains d'emprise à la CCVA - Vente à la SAS MGM L'Epervière – Construction résidence hôtelière MGM « Anitéa »

Le Président précise, dans le prolongement de la précédente délibération, que ce bâtiment s'implante sur des parcelles, à ce jour propriétés de la CCVA pour une contenance totale de 3 256 m².

Etant précisé que la contenance et l'emprise du terrain destinées à être revendues à MGM ont été augmentées depuis la signature du compromis de vente pour tenir compte de l'emprise de locaux techniques et cuves à gaz enterrées, et des rampes d'accès aux garages.

Ces parcelles seront cédées à la commune, pour un montant de 606 000 € hors taxes / hors droits net vendeur.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 90-17 Del / Réhabilitation de l'immobilier de Loisirs - Projet de création d'un appartement témoin au cœur de la station de Valmorel

Dans le prolongement de la politique de lutte contre les lits « froids » adopté conjointement par la CCVA et la Commune des Avanchers Valmorel, la CCVA va aménager un nouvel appartement, au cours de la saison prochaine avec l'appui d'Affiniski. Cet espace servira « d'appartement témoin », illustrant les aménagements et rénovations possibles, et hébergera le bureau du Chef de projet « immobilier de loisirs ».

A ce titre, le syndicat des copropriétaires du Hameau du Morel met à disposition de la CCVA, la « loge du gardien » en vue d'aménager ce « Showroom » et fait l'objet d'une convention de mise à disposition.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 91-17 Del / Renouvellement de bail commercial par la CCVA au profit de la SARL VALMO

La SARL VALMO a sollicité le renouvellement de son bail commercial (lot n° 12 de la copropriété Bourg Morel 23/25). Le président propose de renouveler ce bail pour une durée de 9 années (du 6 juin 2017 au 5 juin 2026).

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 92-17 Del /Bail CCVA / Domaine Skiable de Valmorel (local station de Doucy)

DSV occupe un local situé dans la station de Doucy à usage exclusivement commercial (activités liées à la gestion du domaine skiable). Considérant que le bail consenti pour une durée de 9 années à compter du 15 décembre 2007 a expiré le 14 décembre 2016, il apparaît nécessaire de conclure un nouveau bail pour une durée de 9 années.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : 93-17 Del / Avenant au bail CCVA / SPL VALMOREL GESTION

La SPL VALMOREL GESTION utilise désormais une partie du lot 20 de l'immeuble Le Bout du Bourg (25 m²) en lieu et place des services techniques de la commune des Avanchers-Valmorel. Il est donc nécessaire de rédiger un avenant au bail, pour intégrer les 25 m² supplémentaires.

L'assemblée approuve la présente proposition.

VI. Questions diverses

Temps d'Activités Péricolaires

Concernant ce sujet le président propose d'adopter une position commune quant au maintien ou non de la semaine de 4 jours et demie.

Restaurant d'altitude Altipiano

Une estimation de la valeur de ce bien a été demandée aux domaines.